

Règlement « Terre de running Challenge Tour »

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle.

Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de leur sortie et notamment en groupe supérieur à 10.

Toutes traces qui ne respectent pas les mesures sanitaires en vigueur seront supprimées (course en groupe de plus de 10 coureurs par exemple).

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s)

1. Lieu, date et nature de la compétition

Le challenge se déroule du 05/10/2020 au 31/10/2020.

4 Semaines de compétition, 4 épreuves

1 semaine = 1 épreuve

Le détail de chaque parcours sera annoncée chaque dimanche soir à 19h sur facebook, mis en ligne sur le site NextRun.fr et envoyé par mail à chaque participant.

Vous ne devez pas emprunter des chemins ou terrains privés. Effectuez quand vous le souhaitez le parcours proposé pour la semaine en question

Envoyez-nous par mail (dreux@terrederunning.com) la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) avec le temps réalisé. UN SEUL ENVOIE PAR COUREUR.

2. Organisateur

Le Terre de running Challenge Tour est organisé par la société SARL GAUX RUN/Terre de running Dreux

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être nés en : 2002 et avant

b) Certificat médical : Il ne s'agit pas d'une course officielle. La participation à ce challenge se fait sous l'entière responsabilité des coureurs qui doivent prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'ils peuvent pratiquer la course à pied en toute sécurité en fonction de la distance sur laquelle ils s'engagent. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est GRATUIT

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au 10/10/2020 à 23h59 pour l'ensemble challenge.

A savoir la veille de la fin de la première semaine qui établira le premier classement.

e) Matériel de sécurité

Le challenge de faisant en autonomie, l'athlète devra courir avec un matériel adapté (réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable ...)

f) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Classements et récompenses

a) Classements

Un classement après chaque épreuve sera établi chaque fin de semaine. Après la 2ème épreuve un classement général sera également établi sur la base des temps cumulés.

-Classement Homme

-Classement Femme

Une preuve de la performance doit être envoyée par mail (dreux@terrederunning.com) avec la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) ainsi que le temps réalisé et la date.

Le classement FINAL sera établi le «01/11/2020 au cumul des temps réalisés sur les 4 épreuves.

En cas d'erreur de parcours, une pénalité de 20' ajoutée au temps de course.

Les preuves de performance devront être transmises dès la performance accomplie et au plus tard le dimanche midi à 13h59 de la semaine de compétition en question.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas valider toute trace suspicieuse.

b) Récompenses

TOUTES LES SEMAINES. Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants au challenge chaque semaine.

1 paire de chaussure Homme et 1 paire de chaussure femme sera à gagner en désignant la meilleur photo.

c) Publication des résultats Les résultats seront publiés et actualisés sur le site internet

www.NextRun.fr.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime en en faisant la demande à contact@nextrun.fr

5. Ravitaillements

Pour toutes les épreuves, les courses sont en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

6. Sécurité

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et respecter le code de la route. Il convient de respecter les piétons lors des tentatives.

7. Protection de l'environnement

Les parcours sont susceptibles d'emprunter des zones Natura 2000. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit. L'usage des bâtons est interdit.

8. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation.